



## BOUTIQUE EPHEMERE- REGLEMENT

### 48 Grande Rue, 89100 Sens



*Photo de la boutique, vue extérieure*

#### 1. Contexte

La ville de Sens dispose d'un local commercial, situé au 48 Grande Rue, dans l'une des deux principales rues commerçantes du centre-ville. Elle souhaite le mettre à la disposition, temporaire et gratuite, des entrepreneurs accompagnés par la Fabrique à entreprendre du Grand Sénonais, afin qu'ils puissent tester et promouvoir leurs activités, produits ou services, pendant une durée totale de 4 semaines.

Ce local, d'une surface d'environ 70 m<sup>2</sup>, se compose d'un espace commercial de 45 m<sup>2</sup> et d'une réserve de 15 m<sup>2</sup> à l'arrière de la boutique. Il permettra d'accueillir, en partage, **3 à 4 entrepreneurs, sur la même période.**



*Vue de l'intérieur depuis la rue*



*Vue de l'intérieur vers la rue*



*Vue de la réserve*



## **2. Critères d'éligibilité des candidats**

Pour répondre à cet appel à candidature, les entrepreneurs doivent être déjà immatriculés et avoir été accompagnés par la Fabrique à entreprendre, en participant aux actions, ateliers, rencontres proposées ou par l'un des acteurs de la création d'entreprise partenaires de la Fabrique à entreprendre.

Les activités de commerce, service, artisanat, activité d'art et de création, etc, peuvent candidater. Le local ne bénéficiant pas de four ni de système d'évacuation des odeurs, les activités culinaires nécessitant de la cuisson sont à exclure.

## **3. Sélection des candidats**

Pour être sélectionné, le candidat doit remplir le dossier de candidature et le transmettre avant le 28 juillet 2023 à 12 heures (midi) par mail à l'adresse [fabriqueaentreprendre@grand-senonais.fr](mailto:fabriqueaentreprendre@grand-senonais.fr).

La candidature sera étudiée par la Fabrique à entreprendre et le service Commerce et Artisanat de l'Agglomération du Grand Sénonais. Seront considérés comme différenciants les critères suivants :

- Originalité de l'activité
- Assiduité aux actions de la Fabrique à entreprendre
- Motivation et engagement de l'entrepreneur dans l'opération Boutique éphémère

A l'issue de l'analyse des candidatures, les réponses seront données aux candidats à partir du 2 août 2023.

## **4. Durée**

La boutique éphémère est mise à disposition sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023 soit une durée totale de quatre semaines.

Les clefs de la boutique seront disponibles à compter du 30 août 2023 après-midi. Elles seront à récupérer auprès du service commerce et artisanat au 14 boulevard du 14 juillet à Sens. Les entrepreneurs bénéficient ainsi de 2 jours d'installation avant l'ouverture de la boutique.

Les locaux devront être rendus propres le lundi 02 octobre 2023 à 9 heures, pour restitution des clés.



## 5. Horaires

Les horaires d'ouverture ne sont pas imposés. Pour autant, il est recommandé d'envisager une ouverture cohérente avec les pratiques des autres commerçants de la rue.

A titre d'exemple :

- Du lundi au vendredi : 10h – 12h / 14h - 19h
- Samedi : 10h – 19h

Il est possible d'ouvrir la boutique sur la pause méridienne et le dimanche.

Les entrepreneurs doivent indiquer dans leur dossier de candidature les horaires envisagés.

La Grande Rue étant une rue commerçante, il n'y a aucune place de stationnement dans la rue de la boutique. Les livraisons sont permises en libre circulation avant 10 heures le matin. Une fois cette heure passée, des bornes se relèvent et empêchent la circulation des voitures, et ce jusqu'à 6 heures le lendemain matin.

## 6. Communication

Les entrepreneurs sélectionnés pour cette opération de boutique éphémère doivent s'engager à communiquer sur le soutien de la ville de Sens, de l'agglomération du Grand Sénonais et de la Fabrique à entreprendre en indiquant la phrase suivante : « **avec le soutien de la ville de Sens, de la communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et de la Fabrique à entreprendre du Grand Sénonais** » dans leurs publications et en affichant les logos de la ville de Sens, de l'Agglomération du Grand Sénonais et de la Fabrique à entreprendre. *Ces logos seront fournis en cas de sélection du candidat.*

## 7. Propreté

Le tableau ci-dessous présente l'organisation de la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective :

	Jour de levée	Jour de sortie du conteneur
Ordures ménagères	Lundi matin	Samedi soir ( <i>ou dimanche soir si ouverture de la boutique le dimanche</i> )
	Vendredi matin	Jeudi soir
Collecte sélective	Jeudi Matin	Mercredi soir



Les entrepreneurs sélectionnés doivent s'organiser pour respecter ce planning et faciliter le ramassage des poubelles.

A l'issue des quatre semaines de l'opération boutique éphémère, la boutique devra être restituée propre et dans le même état que lors de sa passation.

Les clefs sont restituées au service commerce et artisanat de la communauté d'Agglomération, le lundi 2 octobre 2023 à la boutique afin de procéder à un état des lieux de sortie.

## **8. Matériel**

Afin de faciliter au mieux ce mois d'essai ainsi que l'installation et l'aménagement du candidat sélectionné dans la boutique, la ville de Sens ainsi que la communauté d'Agglomération par l'intermédiaire de la Fabrique à Entreprendre peuvent, sous réserve de disponibilité, mettre à disposition le matériel de prêt suivant :

- Tables
- Chaises
- Mange-debout

Merci d'indiquer le matériel souhaité dans le dossier de candidature.

A noter que cette boutique n'est pas équipée de Wifi.

Afin d'envisager l'aménagement intérieur, il sera proposé aux entrepreneurs sélectionnés de visiter la boutique au cours de la 1<sup>ère</sup> semaine du mois d'août 2023.

## **9. Assurance**

Les entrepreneurs sélectionnés doivent fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle pour l'utilisation temporaire de ce local.